

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1216)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 593

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 20

À la première phrase de l'alinéa 160, après la seconde occurrence du mot :

« population »,

insérer les mots :

« totale de celles-ci ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.